

MAIRIE DE LE RETAIL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 JUILLET 2025

Réunis sous la présidence de Madame Véronique GILBERT, Maire, à la Mairie.

Présents : Mesdames Henriette BEAUDET, Carine BERNARD, Claudette CHARRIER, Véronique GILBERT
Messieurs Sébastien BERGUER, Damien DAVIGNON, Jean-Pascal GUIOT, Arnaud POIRAUT

Excusés/pouvoir : Marie-Noëlle BEAUDET, Rémy NEAU pouvoir à Damien DAVIGNON

Absent : Charles BARRIBAUD

Date de la convocation : 10 juillet 2025

Ordre du jour :

- Voirie : devis matérialisation de places de stationnement, place de l'Albizia
- Voirie : Logis de la Forêt : devis revêtement parking extérieur
- Finances : demande de subvention dispositif Fonds de Solidarité Départementale pour les communes
- Voirie : chemin de Brusson
- Bâtiment communal, le Logis de la Forêt : devis mur de soutènement côté office traiteur / armoire réfrigérée inox 2 portes positive / VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée) office traiteur
- Terrain communal : demande d'achat de parcelle, route de la Ronfrère / local attenant à l'église
- Questions diverses

Madame Véronique GILBERT a ouvert la séance à 20h30 et propose Sébastien BERGUER comme secrétaire de séance.

Approbation Procès-Verbal :

Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 23 juin 2025 soulève des observations. Aucune objection n'étant émise, il propose de passer à son adoption. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

• VOIRIE : DEVIS MATERIALIZATION DE PLACES DE PARKING, PLACE DE L'ALBIZIA

La parole est donnée à Damien Davignon, en charge du dossier. Ce dernier a rencontré une entreprise pour le marquage au sol et le second rendez-vous est programmé le vendredi 18 juillet 2025. Un devis a été demandé pour le dégroutage de la place avec travaux pour la réalisation d'une zone végétalisée. Le montant s'élève à la somme de 3 878.79€ HT soit 4 654.55€ TTC. Ce dossier sera, de nouveau, à l'ordre du jour prochain conseil.

• VOIRIE : LOGIS DE LA FORET : DEVIS REVETEMENT PARKING EXTERIEUR

Délibération : 031-16-07-2025

Suite au conseil municipal du 23 juin 2025, Messieurs Rémy Neau et Damien Davignon, en charge du dossier, ont rencontré des entreprises. Damien Davignon commente les devis à l'assemblée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **RETIENT** la proposition de l'entreprise Bonneau de Ste Ouenne pour un montant de 11 995€ HT soit 14 394€ TTC

Cette dépense sera mandatée section investissement, article 2152

Voix : 9 « Pour »

• FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION DISPOSITIF FONDS DE SOLIDARITE DEPARTEMENTALE POUR LES COMMUNES

Délibération : 032-16-07-2025

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux relatifs au parking extérieur vont faire l'objet d'une demande de subvention, Fonds de Solidarité Départementale, pour un montant de travaux estimé à 11 995€ HT, correspondant aux devis suivants :

- entreprise Bonnaud de Ste Ouenne : 11 995€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le projet qui lui est présenté
- **SOLLICITE** le Fonds de Solidarité Départemental pour les communes
- **ARRETE** le plan de financement comme suit :
 - Subvention Fonds de Solidarité Départemental aux communes (50%) : 5 997.50€
 - Fonds propres (50%)..... : 5 997.50€
- **CHARGE** Madame le Maire de faire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Voix : 9 « Pour »

• **VOIRIE : CHEMIN DE BRUSSON**

Délibération : 033-16-07-2025

Charles Barribaud a contacté la mairie pour le chemin communal de Brusson. Les fossés sont devenus pratiquement inexistantes avec l'érosion et les pluies, même des arbres y ont poussé. Le ruissellement de l'eau s'écoule sur les terrains qu'exploite le Gaec la Renaulière. Il demande que la commune participe, à hauteur de la moitié des travaux : restructuration des fossés et abattage des arbres gênants.

Des demandes de devis vont être sollicitées auprès d'entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **FIXE** le prix du stère de bois à 8€/le stère (à charge de le couper, et d'en effectuer le transport)

Voix : 9 « Pour »

• **BATIMENT COMMUNAL LE LOGIS DE LA FORET : MUR DE SOUTÈNEMENT COTE OFFICE TRAITEUR / ARMOIRE REFRIGEREE INOX 2 PORTES POSITIVE / VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée) OFFICE TRAITEUR**

Délibération : 034-16-07-2025

Mur de soutènement, côté office traiteur : une clôture vétuste fait la séparation du site du Logis de la Forêt (côté office traiteur), de la propriété du parc de l'ACCA. Des devis sont présentés à l'assemblée : pose de panneaux préfabriqués pour retenir la terre et remise en état des remblais le long du mur.

Après concertation des membres présents et en l'absence de l'élue qui s'est chargée des demandes de devis, ce dossier sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

Armoire réfrigérée inox 2 portes positive : une intervention a eu lieu le jeudi 3 juillet 2025, l'armoire réfrigérée faisait du « chaud », compresseur à remplacer, montant pièces + main d'œuvre 891€HT soit 1 069.20€TTC. Des devis de matériel ont été demandés auprès de Ouest Occasion de Parthenay. Après étude des différentes propositions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de faire l'achat d'une armoire réfrigérée neuve pour un montant de 1 880€ HT soit 2 256€ TTC
- **CHARGE** Madame le Maire de signer le bon de commande et de programmer la livraison

Cette dépense sera mandatée en investissement, article 2188 du budget primitif

Voix : 9 « Pour »

VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée) office traiteur :

Suite au dépannage du 3 juillet 2025 de l'armoire réfrigérée, il a été constaté que l'office traiteur n'était pas doté de VMC, mais vivement conseillée pour extraire, notamment, l'air chaud émanant du haut de l'armoire réfrigérée. Après discussion, il est décidé de faire une entrée d'air à hauteur de l'armoire.

• **TERRAIN COMMUNAL : DEMANDE D'ACHAT DE PARCELLE ROUTE DE LA RONFRERE / LOCAL ATTENANT A L'EGLISE**

Délibération : 035-16-07-2025

Demande d'achat de parcelle route de la Ronfrère : un administré a fait la demande d'achat de parcelles, route de la Ronfrère : parcelles 969 et 970, section C, superficie 2A49. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **FIXE** la valeur du terrain à 50€
- **CHARGE** Madame le Maire de signer tout document relatif à ce dossier

- **AUTORISE** Madame le Maire à se rendre à l'office notarial en charge du dossier ou à se faire représenter par un adjoint en cas d'absence

Voix : 9 « Pour »

Henriette Beudet a rencontré le futur acquéreur : ce dernier acquière un autre terrain attenant à ceux de la commune et va faire buser une partie du fossé et remblayer. Reste une partie communale, environ 30 mètres, à buser. Après discussion il est envisagé de faire les travaux : pose d'écopal et remblaiement, en fonction des devis qui vont être demandés.

Local attenant à l'église : il est demandé à Henriette Beudet de prendre la parole car elle est, l'une des référente, qui suit les travaux de restauration de l'église qui appartient au Diocèse. Un don est fait par une administrée pour restaurer des éléments de l'église. En parallèle, il est demandé que soit démonté le local attenant à l'église (démolition, déblais des gravats à la charge de la commune). Discussion est menée autour du sujet : les membres du Conseil Municipal ne sont pas opposés à cette requête, mais il est demandé de chiffrer les travaux de démolition.

QUESTIONS DIVERSES :

Fête du 19 juillet : Madame le Maire interroge l'assemblée sur le tir du feu d'artifice qui doit avoir lieu lors de la fête du 19 juillet organisé par le Comité des Fêtes, au Logis de la Forêt. Au vue des nombreux incendies, de la sécheresse et d'un message émanant de Madame Marie-Pierre Missioux, présidente de l'Association des Maires, doit-on maintenir le feu d'artifice ? Une brève discussion est menée et à l'unanimité des membres présents, pour principe de précaution, annulation du feu d'artifice. Madame le Maire en avise aussitôt le président du Comité des Fêtes.

Fournitures de voirie : du touvenant a été entreposé sur le parking de l'entreprise Bernard aux Gâts depuis quelques mois. Carine Bernard demande quand il sera retiré.

Tracteur communal : le matériel était depuis le 3 juin en réparation chez Jacky Parthenay à Vernoux : joint de culasse + intervention sur le distributeur du chargeur. En attente du devis des réparations.

Projet d'élevage canin : Madame le Maire fait lecture d'une demande d'élevage canin émanant d'un jeune couple qui a pour projet l'achat d'une maison dans la commune. Une discussion est menée. Madame le Maire se propose, auparavant, de rencontrer l'administré, pour lui faire part de certaines interrogations par rapport à cette demande.

Prochaine réunion de conseil : lundi 15 septembre 2025, 20h30 à la mairie

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal étant épuisé, Madame Véronique GILBERT, lève la séance à vingt-deux heures vingt-cinq minutes

Le Président

Véronique GILBERT

le Secrétaire

Sébastien BERGUER

Les Membres

Charles BARRIBAUD
Absent

Henriette BEAUDET

Marie-Noëlle BEAUDET
Excusée

Carine BERNARD

Claudette CHARRIER

Damien DAVIGNON

Jean-Pascal GUIOT

Rémy NEAU

Arnaud POIRAULT